

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 Mars 2015

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET

Pouvoir : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance

## **1. Compte Administratif et compte de gestion 2014 – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 :

### Résultat de l'exercice

<u>Investissement</u>	Dépenses : 96 613,89 €	Recettes : 116 573,49 €
	Soit un excédent d'Investissement sur 2014 de	19 959,60 €
Reste à Réaliser	Dépenses : 31 102,00 €	Recettes : 10 000,00 €
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses : 410 994,84 €	Recettes : 489 591,90 €
	Soit un excédent de Fonctionnement sur 2014 de	78 597,06 €
	Report Excédent de Fonctionnement antérieur de	224 248,02 €
	L'excédent cumulé de Fonctionnement s'élève donc à	302 845,08 €

Monsieur le Maire nous indique que le compte de gestion de la trésorerie 2014 est en accord parfait avec le compte administratif puis se retire pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le compte administratif et le compte de gestion 2014.

L'affectation des résultats est proposée comme suit

- Affectation au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1 142,40 €
- Affectation au compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté 301 702,68 €

## **2. Vote des Taux d'imposition 2015**

Les taux d'imposition 2014 étaient les suivants :

Taxe d'habitation	14,12 %	Taxe Foncier bâti	12,31 %
Cotisation Foncière des Entreprises	14,32 %	Taxe Foncier non bâti	51,15 %
Taxe d'Aménagement	3,50 %		

Il est proposé de maintenir ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le maintien des taux.

## **3. Budget Primitif 2015**

Le budget primitif est présenté à l'équilibre comme suit :

<u>Investissement</u>	Dépenses et Recettes :	144 580,06 €
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses et Recettes :	663 146,68 €

Les principales dépenses d'investissement prévues au budget sont :

- Les frais d'étude destinés à la Maitrise d'œuvre dans le cadre du réaménagement du complexe Mairie –Ecole avec la partie bibliothèque et salle multimédias.
- La réfection des trottoirs impasse du clos.
- La mise aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite. de la salle à usage multiple (salle des fêtes, garderie...).

Détail des subventions proposées :

<b>Associations</b>	<b>Subvention en €</b>
CCAS Collonges	3000
ADAPEI Cote d'Or	50
ADMR	50
Amicale de Collonges	300
Amis de la BDP	80
Genlis Basket	150
Coopérative scolaire collège Genlis	100
Coopérative scolaire Maternelle	200
HandBall Genlis	260
Easy Danse	200
Ecole primaire Collonges	600
Judo Genlis	150
Football Champdotre Longeault	260
Foyer Rural Collonges	300
Prévention Routière	80
Souvenir Français	50
Restaurants du Cœur	400
Rives de l'Arnison	500
Secours Populaire	400
Tennis de table Genlis	50
Réserve	820
<b>Total</b>	<b>8000</b>

Les subventions pour les associations sportives ou culturelles extérieures à la commune partent d'un calcul basé sur 15 euros par membre de moins de 18 ans résidant à Collonges les Premières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif 2015 et ces subventions.

#### 4. **Renouvellement contrat CAE**

Le contrat CAE de notre cantonnier Mathieu LARDERET arrive à échéance le 14 mai 2015. Il est donc demandé de renouveler ce contrat sur la même base : 20h hebdomadaires à Collonges les Premières et 15h hebdomadaires de mise à disposition pour la commune de Beire le Fort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler ce Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

## **5. Nouveau Délégué SIPIT**

Compte tenu de son nouvel emploi dans l'armée Française, Etienne BONIN est contraint de démissionner du Conseil Municipal. M. le Maire nous fait part de cette démission datant du 13 Mars 2015.

Etienne BONIN étant délégué au SIPIT (Syndicat Intercommunal de la Plaine Inférieure de la Tille), il faut lui désigner un remplaçant.

Jean-Emmanuel ROLLIN, seul candidat est élu à l'unanimité.

Les délégués au SIPIT (eau et assainissement) pour la commune sont donc Vincent CROUZIER et Jean-Emmanuel ROLLIN

## **6. Convention PCS**

L'EPTB (Etablissement Public Territorial du bassin Saône et Doubs) propose une convention pour nous aider dans la conception et la rédaction de notre PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Cette convention inclut un accompagnement par la suite avec accès à une aide permanente. Le coût proposé est de 1435,20 euros TTC. Suite au dernier Conseil Municipal, la municipalité a consulté d'autres organismes afin d'obtenir d'autres devis. Elle en a obtenu 2 dont le montant est minimum 4 fois plus cher. Le débat s'est donc orienté à décider si la commune signe cette convention ou rédige ce PCS sans aide extérieure autre que celle des services de la préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la signature de cette convention.

Pour 10 Abstentions 1 Contre 0

## **7. Modification des commissions**

Suite à la dernière commission Sécurité / Environnement, il semble plus opportun de regrouper la compétence Sécurité avec la Commission Travaux.

Le Conseil Municipal décide donc de modifier les commissions comme suit :

- Commission Travaux et Sécurité. Membres : Philippe PETIT, Vincent CROUZIER, Michel D'ELIA, Julie VERNOCHET, Jacques LOURY, Jean-Emmanuel ROLLIN, Marie-José TROUSSEL
- Commission Environnement. Membres : Philippe PETIT, Jacques LOURY, Michel D'ELIA, Ludovic GRAINCOURT, Jean-Emmanuel ROLLIN, Didier SIMONNET, Marie-José TROUSSEL, Julie VERNOCHET

## **8. Salle à Usage Multiples**

Le tarif actuel de location de la salle des fêtes réservé aux habitants est de 80 euros par week-end hors électricité. Ce tarif est le même depuis plus de 12 ans. Compte tenu de l'augmentation des coûts d'entretien, du faible coût de location par rapport aux salles voisines et de ses coûts de remise aux normes (notamment pour l'accès aux personnes à mobilité réduite), il est proposé d'augmenter ce tarif à 100 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer ce tarif de 80 à 100 euros. Ce tarif sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour 10 Abstentions 1 Contre 0

La location de la salle des fêtes n'était pas autorisée en période d'été pour les besoins internes du Centre de Loisirs de la commune. Compte tenu du transfert de cette compétence à la communauté de communes de la plaine dijonnaise, nous pouvons à nouveau la louer durant cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la location de la salle des fêtes pendant la période juillet – août aux mêmes conditions.

## 9. **Redevance FT**

Nous avons reçu la redevance d'occupation du domaine public de France Telecom. Celle-ci s'élève à 389,45 euros et se décompose comme suit :

- Lignes Aériennes 5,018 km à 40 € le km
- Lignes enterrées 4,891 km à 30 € le km
- Emprise au sol 2 m<sup>2</sup> à 20 € le m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à percevoir cette redevance.

## 10. **Divers**

- Repas CCAS le 12 Avril 2015
- Le dernier recensement comptabilise 862 habitants dans la commune.
- Exposition bibliothèque sur la guerre 14 – 18 du 2 au 9 mai entre 14h et 17h. Des documents d'époque ont pu être récupérés auprès de familles de Collonges. La Bibliothèque Départementale de Prêt fournit également du matériel d'exposition. L'exposition aura lieu salle du Conseil et sous le préau.
- Le spectacle de Noël aura normalement lieu le 5 Décembre 2015. Le choix s'est porté sur la compagnie « Clair Obscur » et son spectacle « Madame Odile fait son cabaret ».
- Rapport d'expertise EPTB sur les inondations : Nous avons reçu un premier mail nous résumant le diagnostic effectué. L'analyse des causes principales indique :
  - ✓ un événement pluvieux exceptionnel
  - ✓ un bassin versant plat, marqué par des sols peu perméables, des pratiques agricoles et une urbanisation intenses (x4 depuis 1924)
  - ✓ un fossé au fonctionnement artificiel, de capacité importante, parfois réduite par la végétation et les embâcles
  - ✓ une situation de contre-pente pour de nombreux terrains bordant le ruisseau
  - ✓ l'inadaptation de certaines constructions ainsi que de l'exutoire du réseau pluvial

Les bâtiments ont donc été inondés par 2 phénomènes distincts :

- ✓ Ruissellement direct des parcelles
- ✓ Remontées du niveau des réseaux et du ruisseau

Le rapport complet nous parviendra prochainement incluant le développement des pistes de solutions.

- Petit Saussis : Le tribunal administratif de Dijon nous a communiqué le 13 Mars 2015 une requête présentée par Association des propriétaires « Les jardins du petit Saussis » enregistrée le 26/02/2015. Cette requête consiste en une demande d'exonération de la deuxième partie de la Taxe d'Aménagement suite aux inondations des 4, 5 novembre ainsi que du 15 novembre 2014. La commune a 60 jours pour présenter un mémoire en 3 exemplaires.